
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT

N° D2023-115

**Objet : Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un office de tourisme sur la Commune de Pérouges
Désignation d'un lauréat**

LE PRESIDENT

VU la délibération n°2023-041 en date du 2 mars 2023 portant autorisation du lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Office du Tourisme sur la Commune de Pérouges et autorisant le Président à signer tous les documents s'y rapportant ;

VU la délibération n°2023-042 en date du 2 mars 2023 modifiée par délibération n°2023-122 en date du 6 juillet 2023, portant acte de la composition des membres de la Commission d'Appel d'Offre ad hoc dans le cadre dudit concours de maîtrise d'œuvre ;

VU la délibération n°2023-043 en date du 2 mars 2023 modifiée par délibération n°2023-123 en date du 6 juillet 2023 portant acte de la composition des membres du jury dans le cadre dudit concours de maîtrise d'œuvre ;

VU les procès-verbaux du jury de concours en date du 11 mai 2023 et du 11 octobre 2023 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un office de tourisme sur la commune de Pérouges, la procédure s'est déroulée comme suit :

Phase Candidature

Publicité :

- Plateforme de dématérialisation <https://marchespublics.ain> à compter du **14 mars 2023**
- BOAMP du **16 mars 2023**
- JOUE du **17 mars 2023**

Date de remise de candidature : **18 avril 2023**

Nombre de candidatures reçues : 26 dont 1 non conforme soit, **25 candidatures recevables**

Réunion du jury de concours : **11 mai 2023**

Nombre de candidats admis à concourir : **3 candidats**

Candidatures retenues par ordre d'arrivée des plis :

- 3 - Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE / BCS / THERMIBEL / BET DELOMENIE / JM VRD INGENIERIE / ATELIER SUPERNOVA**
26400 CREST
- 7 - Groupement d'entreprises conjoint MEGARD ARCHITECTES / ADIS / I.C.T. / CREA FACTORY**
69004 LYON
- 15 - Groupement d'entreprises conjoint LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE / LINK ARCHITECTES / BATISERF / COSINUS / ENERPOL**
01000 BOURG EN BRESSE

Phase Offre

Invitation à concourir : **13 juin 2023**

Date de remise des offres : **18 septembre 2023**

Comité technique : **4 octobre 2023**

Réunion du jury de concours : **11 octobre 2023**

Classement des candidats et levée de l'anonymat :

- 1. Groupement d'entreprises conjoint LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE / LINK ARCHITECTES / BATISERF / COSINUS / ENERPOL**
01000 BOURG EN BRESSE
- 2. Groupement d'entreprises conjoint COCO ARCHITECTURE / BCS / THERMIBEL / BET DELOMENIE / JM VRD INGENIERIE / ATELIER SUPERNOVA**
26400 CREST
- 3. Groupement d'entreprises conjoint MEGARD ARCHITECTES / ADIS / I.C.T. / CREA FACTORY**
69 004 LYON

VU l'avis du jury de concours lors de sa séance en date du 11 octobre 2023, il est proposé de désigner comme lauréat :

Groupement d'entreprises conjoint LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE / LINK ARCHITECTES / BATISERF / COSINUS / ENERPOL
01000 BOURG EN BRESSE

CONSIDERANT l'avis du jury, il doit être procédé à la désignation d'un lauréat au concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Office du Tourisme sur la Commune de Pérouges et engager une procédure de marché public sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, avec ledit lauréat dans le cadre de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;

CONSIDERANT l'avis favorable du jury, pour le versement d'une prime d'un montant de 13 000 € HT à chaque concurrent en raison d'offres globalement conformes aux attentes, il convient de procéder au versement de ladite prime ;

- DESIGNER comme lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Office du Tourisme sur la Commune de Pérouges **le Groupement d'entreprises conjoint LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE / LINK ARCHITECTES / BATISERF / COSINUS / ENERPOL** dont le mandataire est **LA MANUFACTURE DE L'ORDINAIRE** à Bourg en Bresse (01).
- DECIDE d'engager une procédure de marché public sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-6 du Code de la commande publique, avec ledit lauréat dans le cadre de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.
- APPROUVE le versement d'une prime d'un montant de 13 000 € HT à chaque soumissionnaire ayant présenté un projet conforme aux attentes tel qu'indiqué dans le procès-verbal du jury de concours.
- PRECISE qu'à l'issue du de marché public sans publicité ni mise en concurrence, la prime versée au lauréat sera intégrée dans la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 7 novembre 2023
Publiée le 07 NOV. 2023*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 7 novembre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

